

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL PROVISoire
de la séance du 14 avril 2008

Présents :

James Mc CEARNEY, Frédéric PUIGSERVER.
 Eve ROBERT, Louisa ACCIARI, Alexandre FLEURET, Tristan LE GUEN, Max BOUCHET
 (arrivé à 19h), Thomas DIETRICH.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI.
 Malik BENAKCHA (démission de Sarah FATHALLAH), Nicolas POTHIER (procuration à Max BOUCHET).

Assistaient à la séance

Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité,
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Julien PALOMO	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Pascale LECLERCQ	responsable de l'accueil administratif, des bourses et de l'aide sociale,
Claire SAN FILIPPO	présidente de Sciences-Po Conseil.

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Election des membres enseignants de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. | p. 2 |
| II. | Bilan de l'aide sociale. | p. 2 |
| III. | L'évolution des formations juridiques à Sciences Po. | P. 6 |
| IV. | Présentation de la synthèse des résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle confiée à TNS-Sofres. | p. 7 |
| V. | Intégration de Sciences Po Conseil à la Confédération Nationale des Jeunes Entreprises (CNJE). | p. 10 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 février 2008. | p. 12 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL PROVISoire de la séance du 14 avril 2008

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence d'Eve Robert.

I. ELECTION DES MEMBRES ENSEIGNANTS DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

Eve ROBERT rappelle que l'élection mobilise deux collègues séparés. Lors de cette réunion, il s'agit d'élire les quatre enseignants, c'est-à-dire deux titulaires et deux suppléants, composant une partie de la sous-commission.

Cédric PRUNIER met en exergue la difficulté à disposer d'un nombre suffisant de candidats du côté des enseignants. Même si cette commission ne se réunit pas fréquemment, il est important qu'elle soit désignée. Il propose donc que Messieurs Mc Cearney et Puigserver soient désignés comme membres titulaires.

James Mc CEARNEY note qu'il est tantôt titulaire, tantôt suppléant de la commission depuis plusieurs années en fonction de ce seul critère.

Frédéric PUIGSERVER suggère de passer au vote.

Après un tour de table, Eve ROBERT conclut que cette solution est jugée satisfaisante par les élus étudiants.

II. BILAN DE L'AIDE SOCIALE

a) Exposé

Pascale LECLERCQ présente le bilan de l'aide sociale à Sciences Po pour l'année 2007-2008. Depuis la réforme des droits de scolarité intervenue en 2004, le nombre de boursiers n'a cessé de progresser à Sciences Po. On est ainsi passé de 451 boursiers du CROUS en 2004-2005 à 966 en 2007-2008. L'augmentation est de l'ordre du double pour les seuls boursiers d'Etat. Cette année, il y a 683 boursiers du CROUS sur critères sociaux, contre 509 en 2006-2007, soit une progression de 34 %. Tout élève boursier du CROUS est exonéré de droits de scolarité et reçoit un complément financé par Sciences Po d'un montant correspondant à 50 % de sa bourse CROUS.

Cette année, l'Etat a décidé de modifier ses règles d'attribution, en permettant aux étudiants européens de bénéficier des aides financières accessibles jusqu'alors aux seuls étudiants français, et en créant un sixième échelon de bourses. Or à Sciences Po, les élèves européens relevaient déjà des mêmes régimes de droits de scolarité et d'aide financière que les élèves français depuis 2004. Par ailleurs, le sixième échelon de bourses permet de recevoir une bourse 65 % supérieure à celle du CROUS.

Pour les élèves hors de l'Union européenne, la bourse Emile-Boutmy peut aller jusqu'à 11 150 euros par an, et est attribuée pour toute la durée des études.

Les étudiants peuvent saisir la Commission de suivi social pour le calcul des droits de scolarité. A cet égard, Pascale Leclercq remercie les étudiants pour leur participation assidue à cette commission.

Enfin, la politique d'aide à la mobilité internationale n'est pas en reste : près d'un million d'euros, tous fonds confondus, seront sans doute réunis au bénéfice des élèves, pour compenser le surcoût engendré par le départ à l'étranger.

Au total, plus de 7 millions d'euros sont réunis pour les élèves, sans compter les autres formes d'aides qui tendent à se développer de plus en plus.

Cédric PRUNIER souligne que, comme chaque année, un document synthétique trace un bilan de la mise en œuvre de cette politique : il permet notamment d'établir la progression des différents types d'aides au cours des quatre dernières années universitaires, qu'il s'agisse de fonds propres, de fonds publics ou de fonds privés.

b) Questions et observations

Louisa ACCIARI souligne qu'il aurait été souhaitable de pouvoir prendre connaissance du document en amont de la réunion.

Cédric PRUNIER partage l'avis de Louisa Acciari mais indique qu'il sera possible de poser des questions par la suite, notamment par écrit ou, lors de la prochaine Commission. Ce bilan sera également présenté en Conseil de direction.

Le taux de boursiers a suivi une évolution positive depuis plusieurs années. La progression est considérable, en valeur absolue comme en valeur relative. Cédric Prunier met ainsi en évidence deux éléments particulièrement importants. Tout d'abord, l'évolution de la politique de l'Etat concernant les étudiants en provenance de l'Union européenne est un élément majeur de cette année universitaire. En mettant déjà en place ce système en 2004, Sciences Po avait aligné les étudiants originaires de l'Union européenne sur les étudiants français. En effet, des discriminations à rebours existaient, car les Etats ne souhaitaient pas accompagner en terme social leurs étudiants si l'ensemble de leurs études se réalisait à l'étranger. Cédric Prunier rappelle la distinction prévalant dans l'Union européenne, y compris la France, entre un accompagnement financier pour une année universitaire de type ERASMUS d'une part, et l'absence d'aide si l'ensemble des études a lieu dans un pays étranger d'autre part. Cette année, le Gouvernement français a opéré un spectaculaire revirement de position, en décidant d'accompagner l'ensemble des étudiants européens. Cette décision constitue une bonne nouvelle pour Sciences Po en termes financiers dans la mesure où le montant des bourses à destination des étudiants de l'Union européenne sera pris en charge par le Gouvernement français. Sciences Po prendra toujours à sa charge le complément de bourse, ainsi que les frais afférant à la première année, pendant laquelle le dispositif ne s'applique pas. Il est à noter que, malgré cette disparition de charges, le budget de l'aide sociale n'a pas cessé d'augmenter.

Cependant, les futures transformations des règles de l'aide sociale de la part de l'Etat auront un impact à évaluer. En effet, l'Etat a produit des annonces dont on commence seulement à mesurer les effets, au travers de la parution des premières circulaires. Mais, il est encore impossible de déterminer l'impact global pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Dans un mois à un mois et demi, une appréciation plus large du nouveau dispositif pourra prendre place, notamment au niveau du système d'aide sociale. La question principale sera celle du nombre d'étudiants boursiers, mais d'autres éléments, comme le point de charge ou la compensation temporaire, seront également à investiguer plus avant. En ce qui concerne le point de charge par exemple, le Gouvernement a souhaité que la distance géographique ne soit plus un facteur d'évolution des échelons de bourse, mais la question demeure ouverte quant à l'applicabilité immédiate de cette mesure ou non. La semaine précédente, Eve Robert lui avait indiqué à cet égard que selon le Ministère, il n'y aurait pas de perte d'avantage acquis : les étudiants qui détenaient des points de charge ne les perdraient pas pendant la durée de leurs études. Cependant, l'incertitude demeure considérable quant à l'évolution du système d'aide sociale pour l'année universitaire 2008-2009, notamment s'agissant du montant financier qu'il faudra mobiliser.

Frédéric PUIGSERVER s'interroge sur les facteurs de l'augmentation sensible des taux de l'aide sociale aux étudiants. Il se demande notamment s'il s'agit d'un choix assumé ou d'une extériorité subie.

Pascale LECLERCQ lui répond que pour tout étudiant boursier du CROUS, un complément d'aide est versé par Sciences Po. Davantage d'étudiants boursiers viennent probablement étudier à Sciences Po, par un phénomène de démocratisation de l'accès à l'école. De plus, existent à Sciences Po de nombreux boursiers de mérite, qui étaient au départ aussi des boursiers sur critères sociaux. Ces deux types de boursiers forment les 18 % d'étudiants boursiers de Sciences Po.

Cédric PRUNIER souligne qu'au-delà d'une optique de comparaison *benchmark* de la part des étudiants, il est plus rationnel de faire ses études à Sciences Po : lorsque l'on sait que l'on disposera à Sciences Po d'une aide équivalente à 50 % du montant de la bourse que l'on aura par ailleurs où que l'on soit, il peut y avoir un avantage comparatif de venir étudier à Sciences Po. Au demeurant, l'information des étudiants s'améliore dans ce domaine. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'étudiants à Sciences Po a un coût très faible : si l'on s'autorise à rendre admissibles un plus grand nombre d'étudiants et à prendre plus d'étudiants dans les procédures d'examens écrits, on élargit de plus en plus le spectre de la diversité du recrutement en terme social. Au contraire, plus un concours est sélectif, plus la diversité sociale est restreinte. L'accroissement quantitatif d'étudiants admis augmente la part des boursiers dans l'ensemble des élèves. Il s'agit donc d'une intention, d'une volonté de Sciences Po de rechercher une diversité sociale dans son recrutement, au-delà d'une diversité géographique. Sciences Po vise ainsi un objectif de 20 % d'étudiants boursiers. Dans les négociations sur le contrat quadriennal, il est même précisé que ce seuil pourrait être dépassé, et que l'objectif pourrait être revu à 25 % pour les six prochaines années, toutes bourses confondues. Par exemple, en 2006-2007, d'excellents résultats ont été obtenus pour les bourses AEFÉ : la collaboration avec l'AEFE auprès des lycées français à l'étranger a permis de quasiment doubler le nombre d'étudiants relevant de ce type de bourses. Il y a une forte volonté à Sciences Po d'accroître la diversité et le montant global des bourses afin de faciliter la scolarité des élèves.

Alexandre FLEURET demande si l'objectif de 25 % concerne seulement les bourses sur critères sociaux ou aussi les bourses sur mérite, les bourses privées, *etc.* En particulier, il ouvre la question de la répartition des aides entre les bourses d'Etat, les bourses mobilisant d'autres collectivités publiques, et les bourses privées.

De plus, Louisa ACCIARI demande si le fait que 23 % des étudiants soient exonérés de frais de scolarité et que parallèlement 23 % des étudiants paient les droits de scolarité maximaux, soit 5 150 euros, relève du hasard ou d'une volonté.

Cédric PRUNIER atteste que la similitude des chiffres est un pur hasard. Mais, d'année en année, les chiffres demeurent relativement équilibrés, à un ou deux points près. La répartition des étudiants par montant de leurs droits de scolarité est assez stable dans le temps.

Eve ROBERT se demande s'il faut se féliciter de ce phénomène, dans la perspective d'augmenter la part des boursiers.

Cédric PRUNIER ne se réjouit pas de ce que les chiffres soient stables, mais de ce qu'ils changent peu. Il peut être critique pour un établissement d'avoir de fortes variations dans les droits de scolarité d'une année sur l'autre, et dès lors également dans la structure de son financement. Cédric Prunier est donc satisfait non seulement que les variations soient faibles, mais qu'elles s'opèrent dans le bon sens, avec une augmentation tendancielle du taux de boursiers : on passe en effet d'un taux de boursiers de 16,50 % pour 2004-2005 à un taux de 20,22 %. Le taux de boursiers du CROUS évolue de 12 % en 2004-2005 à 18 % en 2007-2008. Certes, Sciences Po est parti d'assez bas, mais l'école parvient à des taux de plus en plus similaires à ceux d'autres établissements. De réels progrès ont été réalisés ces dernières années, de manière volontariste.

Thomas DIETRICH s'interroge sur les élèves hors de l'Union européenne, qui peuvent subir des droits de scolarité de 5 150 euros, ce qui constitue un coût élevé, notamment pour ceux qui proviennent de pays en voie de développement.

Tristan LE GUEN demande quels sont les critères d'attribution de la bourse Emile-Boutmy.

Eve ROBERT désire connaître le montant de la somme économisée par Sciences Po grâce à la prise en charge par l'Etat des étudiants de l'Union européenne.

Pascale LECLERCQ répond à Alexandre Fleuret que le taux de boursiers dans un établissement correspond en général aux bourses d'Etat, et plus précisément aux bourses du CROUS. Les bourses sur des critères sociaux, les bourses sur des critères de mérite qui présupposent des critères sociaux, les bourses sur des critères universitaires ne seront plus prises en compte à partir de l'année prochaine : le taux de 25 % ne concernera plus que les seuls boursiers d'Etat.

Louisa ACCIARI se demande ce qui adviendrait si le nombre d'étudiants appartenant aux paliers hauts des droits d'inscription décroissait.

Cédric PRUNIER répond à Thomas Dietrich concernant la question des étudiants hors de l'Union européenne qui ne bénéficient pas du système progressif des droits de scolarité. Certes, dans certaines zones du monde, ces frais de scolarité peuvent paraître considérables, et ce d'autant plus que le cours de l'euro n'est pas favorable aux établissements présents dans l'Union européenne. Il y a quelques années, lorsque le MBA de Sciences Po a été lancé, la somme de 22 000 euros était très comparable avec les droits demandés à l'Université de Columbia par exemple pour son propre master. Mais, aujourd'hui, avec l'euro équivalant à 1,60 dollar, la réalité a évolué. Ce cadre étant posé, Cédric Prunier n'estime pas la somme de 5 150 euros soit trop élevée pour les droits de scolarité à Sciences Po : dans une analyse comparative de la qualité de la formation au regard de son coût, Sciences Po a l'un des meilleurs, si ce n'est le meilleur, ratio qualité/prix parmi les établissements d'enseignement supérieur. De plus, pour supporter le coût de droits trop importants, il existe notamment les bourses Emile-Boutmy, celles de l'AEFE, du Gouvernement français, *etc.* Cédric PRUNIER répond ainsi également à Tristan Le Guen. Pour les élèves qui sont au sein des établissements secondaires français, les bourses AEFÉ prennent en charge le coût des droits de scolarité et tournent autour de 5 000 euros. Le critère premier de ce type de bourses est l'excellence, puis les critères sociaux dans certains cas.

La bourse Emile-Boutmy repose sur un critère d'excellence. Il s'agit de pouvoir attirer vers Sciences Po les meilleurs étudiants. L'une des questions est de déterminer si l'étudiant rejoindra l'école avec ou sans cette bourse. Cette dernière est dès lors orientée à la fois vers les étudiants les plus méritants et vers ceux qui sans cette bourse ne viendront pas à Sciences Po. Le nombre de ces bourses s'accroît d'année en année.

En réponse à Louisa Acciari, Cédric PRUNIER informe que dans un budget consolidé de Sciences Po, les droits de scolarité ne représentent qu'une part d'un sixième. Si l'on applique une variation d'1 % sur les droits de scolarité, qui se montent à environ 17 millions d'euros, cela ne peut menacer la stabilité du budget. Les sources de financement sont multiples : un équilibre doit exister entre elles afin que l'une ne pèse pas un poids trop important dans la structure de financement. A ce stade, ne se pose pas la question des variations hypothétiques de chaque échelon, puisqu'il existe une assez grande stabilité d'année en année. Cependant, la grande incertitude de financement qui pèse sur Sciences Po se niche au niveau de ses sources de financement publiques. Il y a une incertitude quant à savoir si l'Etat veut aider Sciences Po dans son développement et favoriser un modèle vertueux, ou s'il désire que Sciences Po demeure dans le modèle classique des grandes écoles. Les conséquences sociales seront fortes. En particulier, l'évolution des points de charge peut laisser dubitatif, car il est difficile de justifier qu'un étudiant de Marseille n'ait pas des coûts à supporter supérieurs à ceux d'un étudiant en provenance de la région parisienne. Par ailleurs, l'année prochaine, le système permettra peut-être d'admettre plus de boursiers, mais en diminuant l'aide que l'Etat apportera à chacun de ces boursiers.

Pascale LECLERCQ note que c'est déjà le cas pour les boursiers de mérite. Ces derniers pouvaient percevoir une aide de 6 102 euros par an, quel que soit leur échelon. Désormais, il s'agira d'un complément donné à la bourse sur critères sociaux, de l'ordre de 1 800 euros par an seulement si l'étudiant se situe à l'échelon 0.

Pascale LECLERCQ répond à Eve Robert en précisant qu'a été quantifié le nombre d'étudiants européens pris en charge par le CROUS : ce chiffre s'élève à quarante. Pascale Leclercq ne peut pas annoncer le montant exact de la somme car ces étudiants sont placés dans des échelons différents. Ils continuent toutefois à être partiellement pris en charge par Sciences Po.

Eve ROBERT demande où figurent les chiffres de la bourse Emile-Boutmy dans le document.

Pascale LECLERCQ rappelle qu'ils sont en page trois, à l'alinéa concernant les bourses sur fonds propres destinées aux élèves non européens. Ainsi, 107 bourses ont été délivrées en 2007-2008, contre 82 l'année précédente.

III. L'EVOLUTION DES FORMATIONS JURIDIQUES A SCIENCES PO

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS évoque l'évolution du master de Droit économique et du master de Carrières juridiques et judiciaires. Ces masters entrent dans la tradition du Droit public à Sciences Po. Au début des années 2000, ont été créés quelques modules relevant du Droit de la régulation, avant de créer un master de Droit économique, qui comporte quatre filières dirigées Marie-Anne Frison Roche, Christophe Jamin, Michel Vivant. Le master s'est développé rapidement et compte aujourd'hui 70 élèves par promotion. Cette formation est complétée par le master de Carrières juridiques et judiciaires, qui est beaucoup plus réduit avec moins de trente élèves par promotion, et qui prépare essentiellement au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature, au concours du Barreau et de commissaire de police. Ces deux masters représentent donc environ cent élèves par promotion, soit un peu moins de 10 % du total de la promotion et un peu plus de 10 % du total des élèves qui sont en master professionnel. Depuis un arrêté du 25 mars 2007, ces deux masters permettent de passer le concours du Barreau, ce qui a constitué au départ une grande dispute avec les facultés de Droit. Les relations se sont au demeurant apaisées.

Le bilan de ces formations juridiques est assez positif : dans l'enquête sur l'insertion professionnelle de la TNS-Sofres, les chiffres de l'entrée des étudiants de ces masters dans le monde professionnel sont extrêmement positifs, que ce soit en termes de rapidité d'insertion, de type de contrat obtenu à l'embauche, de qualité de l'emploi, de rémunération à l'embauche ou de satisfaction des diplômés quant à leur formation. Ainsi, le master de Droit économique est le deuxième master de Sciences Po en terme de rémunération à l'embauche, avec 43 219 euros bruts annuels. Les résultats à l'entrée du concours du Barreau sont très favorables. Le taux de satisfaction des diplômés de ce master est de 100 %.

L'actualité de ces masters se concentre avant tout sur le master de Droit économique, avec la création d'une cinquième filière spécialisée en Contentieux économique et arbitrage, qui sera dirigée par le Professeur Dany Cohen à partir de la rentrée prochaine. De plus, deux prolongements seront créés complémentaires au master, dans un cadre analogue à celui de l'année de préparation aux concours administratifs : il s'agit d'une part d'une année de préparation au concours d'Avocat, et d'autre part d'une année de mobilité internationale. Ces deux années seront diplômantes dans la mesure où elles donneront lieu à la délivrance d'un Certificat, à l'instar de l'année de préparation aux concours administratifs. L'arrêté du 25 mars 2007 permet aux diplômés de passer le concours du Barreau mais, en parallèle, la présentation au concours est subordonnée à une inscription dans un IEJ. Etant difficile de créer une IEJ, un accord a été signé avec l'Université de Paris XII pour que les élèves aient accès au concours. Quant au Certificat de mobilité internationale, il est relié au fait qu'entre 40 et 50 % des promotions sont ouvertes à l'international, au travers notamment des Universités nord-américaines comme Northwestern, McGill ou Columbia. A partir de la rentrée prochaine, quinze élèves auront accès à six mois de mobilité à l'Université de Columbia, dans une formation certes encore non diplômante, mais débouchant au retour soit sur un stage, soit sur la préparation du concours du Barreau.

b) Questions et observations

Alexandre FLEURET se réjouit de la cohérence du cursus. Il pose une double question : d'une part, il se demande si la définition de 80 places en master 1 sera un chiffre plafond ou plancher dans les années à venir, avec l'arrivée de promotions de Sciences Po plus fournies ; d'autre part, il désire disposer de précisions au sujet de la sélection pour le Certificat de mobilité internationale.

Tristan LE GUEN a une question similaire concernant les modalités de la sélection dans le partenariat avec l'Université de Columbia.

Jean-Baptiste NICOLAS marque que l'indication du nombre d'élèves ne constitue pas un *numerus clausus*. Il s'agit plutôt d'un chiffre plancher. A la rentrée, dix élèves viendront d'un nouveau diplôme avec l'Université de Paris I, et dix autres d'un nouveau diplôme avec l'Université Robert Schuman, en sus des 80 étudiants déjà fixés. Les filières seront au nombre de cinq, et un minimum de 20 élèves est nécessaire pour en ouvrir une. En supposant que les élèves se répartiront de manière harmonieuse entre les filières, cent élèves au minimum sont donc indispensables pour atteindre un seuil de viabilité.

Alexandre FLEURET demande alors si le *numerus clausus* est lié à la volonté de limiter le nombre d'élèves.

Jean-Baptiste NICOLAS précise que pour limiter le nombre d'élèves, il y a en général une sélection à l'instar des écoles de journalisme, ou des entretiens d'orientation pour vérifier la cohérence entre le projet professionnel des étudiants et le choix du master. Dans le cas du master de Droit économique, le marché semble pour l'instant largement ouvert pour les étudiants de Sciences Po.

Quant à l'entrée dans le cursus de mobilité internationale, une sélection interviendra pour isoler quinze élèves. Le processus de sélection n'est pas totalement fixé, mais seront examinés les notes et le niveau d'anglais, notamment la capacité de suivre un cursus en anglais.

Eve ROBERT demande dans quel cadre s'effectue l'inscription à l'IEJ de Créteil, en particulier s'il existe des frais d'inscription et s'il y a une obligation de réciprocité de la part de Sciences Po.

Jean-Baptiste NICOLAS confirme que la convention prévoit une réciprocité : les élèves ont l'accès à l'IEJ comme les étudiants de Créteil ont accès à la Préparation. Néanmoins, aucun frais n'est prévu.

IV. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE CONFIEE A TNS-SOFRES

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS précise que dans la synthèse, il n'y a pas autant de fiches que de masters. En effet, les étudiants en masters de recherche en 2006 ont assez peu répondu. Quant aux masters à visée professionnalisante, trois petits masters, à savoir Carrières juridiques et judiciaires, Gestion des ressources humaines, marketing, ont reçu trop peu de réponses pour que les résultats soient représentatifs. En outre, l'Ecole de la communication vient d'être créée, donc par définition aucun résultat n'est encore disponible. Enfin, le master de Management de la culture et des médias étant en cours de disparition, il n'a pas été jugé utile de l'inclure dans l'étude.

Une première enquête autour des jeunes diplômés avait été effectuée en juin 2007 et les premiers résultats avaient été communiqués lors de la cérémonie des diplômes du mois de juillet. Jean-Baptiste Nicolas s'en était occupé personnellement, et cette activité s'était révélée extrêmement chronophage. Des résultats intéressants ont été obtenus au prix d'efforts considérables. Mais, l'enquête reposant sur des déclarations, l'école peut toujours être suspectée de manipuler les données ou les dates, d'où l'appel à TNS-Sofres en 2008 pour collecter, traiter et certifier les données. Aujourd'hui, aucun établissement universitaire ne confie à un organisme tiers le soin de collecter ses données quant à l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés. Or il est paradoxal que des données si sensibles circulent dans le débat public sans vérification.

Opérateur de référence au niveau des études et des sondages, TNS-Sofres a commencé à recueillir les coordonnées des jeunes diplômés de 2006 et 2007, notamment à partir des cérémonies de remise des diplômes de juillet 2007. La première vague d'interrogation a été conduite du 20 décembre 2007 au 10 janvier 2008 auprès de tous les diplômés des promotions 2006 et 2007, via des questionnaires en ligne sur l'internet, complétés par des entretiens téléphoniques qui ont mobilisé des enquêteurs pendant trois semaines. Le taux de réponse s'élève à 63 % pour la promotion 2006, et à 75 % pour la promotion 2007, soit un taux de réponse global pour les deux enquêtes de 68 %. En comparaison, HEC affirme avoir un taux de retour de 65 % sur l'enquête qu'elle réalise seule.

Au niveau des résultats de la synthèse, les indicateurs sont globalement bons pour la promotion 2006. Comme d'autres écoles, Sciences Po bénéficie d'une conjoncture favorable sur le marché du travail. Avec le premier impact de la crise financière, il est probable que la situation se dégrade un peu à la sortie de la nouvelle promotion en juillet prochain, notamment dans le secteur bancaire.

Jean-Baptiste NICOLAS met en exergue quelques éléments de la synthèse. Ainsi, le rythme d'insertion est très satisfaisant, ce qui est lié à l'une des spécificités de l'école qui est de distribuer une trajectoire d'insertion, à l'instar des secteurs de la culture, des ONG, des administrations publiques nationales. Parmi les élèves qui ne réussissent pas les concours et qui se mettent en recherche d'emploi, nombre sont ceux qui trouvent un emploi avant la fin de l'année civile. Le rythme de l'insertion est d'autant plus satisfaisant au regard de résultats comparables d'écoles de commerce.

De plus, les emplois occupés sont de bonne qualité, avec une part prépondérante de CDI.

La rémunération moyenne est élevée et s'établit autour de 35 000 euros bruts annuels, avec des écarts très forts, entre 27 000 euros pour les diplômés sortis d'école de journalisme et 46 800 euros pour les diplômés issus du master de Finance.

En outre, la projection internationale est forte : près d'un tiers des diplômés en activité professionnelle travaille à l'étranger.

Enfin, l'appréciation rétrospective des diplômés de Sciences Po sur leur formation est très positive : 83,3 % des diplômés interrogés ont une bonne ou excellente opinion sur leur formation, avec des écarts selon les masters, et notamment des résultats de 100 % en Droit économique, et 95 % en Affaires publiques. Cette étude est pour Sciences Po un instrument essentiel de pilotage par l'aval, aussi utile que l'évaluation que les élèves réalisent sur leurs enseignants. Des conséquences en seront tirées dans les mois à venir.

Cette étude a été complétée par des évaluations plus qualitatives des programmes de certains masters, auprès d'étudiants, d'enseignants et de recruteurs.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER observe d'une part que dans le master Affaires publiques, une distinction a été opérée dans les débouchés traditionnels de cette formation, entre les administrations publiques et la diplomatie. D'autre part, il s'interrogeait auparavant sur l'opportunité d'introduire dans le master Droit économique davantage de Droit public, mais avec 100 % d'opinions favorables de la part des étudiants, il remet en question sa suggestion. Il demande s'il existe des éléments d'interprétation du taux de satisfaction qui est mesuré, ou si une nouvelle phase d'enquête d'opinion permettrait d'y répondre. Il s'agit au final de rendre les taux de satisfaction plus homogènes, notamment par exemple entre le master Droit économique et le master Affaires internationales.

Louisa ACCIARI demande s'il existe des données concernant le master Management de la culture et des médias. Par ailleurs, elle désirerait en savoir plus sur l'insertion professionnelle des diplômés trois ou quatre ans après la fin de leurs études.

Eve ROBERT ignore ce que signifie la part « Autres » dans la partie concernant la situation des diplômés ayant terminé leurs études. De plus, elle souligne l'opportunité d'accroître le nombre de places ouvertes en école de journalisme, au regard du taux de chômage de 0 % à l'entrée du marché du travail. Cette donnée remet un peu en cause l'idée que ce marché est difficile et complexe.

Jean-Baptiste NICOLAS répond aux questions dans l'ordre de leur exposition. Concernant la présence particulière de la diplomatie dans les débouchés, il s'agit d'un héritage de la ventilation de 2006. Ces fiches ont pour vocation de se trouver en page d'accueil des sites web des masters. L'une des spécificités de Sciences Po, qu'il s'agit de mettre en valeur, est qu'elle forme des diplomates.

De plus, des éléments de Droit public seront introduits lors de la prochaine rentrée universitaire dans le master Droit économique. Cette année, un module supplémentaire a déjà été ajouté. La question de la place des élèves de Sciences Po dans les cabinets d'avocats spécialisés en Droit public économique peut être soulevée.

Les éléments déterminant la satisfaction des élèves n'ont pas encore été isolés. Pour le master Affaires internationales, le taux de satisfaction est élevé, de l'ordre de 70 %, mais 7 % ont une mauvaise ou très mauvaise opinion du master. Surtout, le taux de moyenne opinion est de 23 %. On peut constater par ailleurs que le taux de recherche d'emploi est de 13 %. Il est vrai que cette étude a été réalisée sur des diplômés n'ayant pas connu la réforme du master, qui est devenu plus professionnalisant. Néanmoins, il demeure du travail à effectuer, d'autant plus que le marché du travail, avec notamment les ONG, est plus difficile. Il y a également un problème 'démographique' : avec 300 élèves sur le marché du travail, des problèmes d'insertion peuvent exister. C'est sans doute le master qui garantit le moins un emploi stable à sa sortie. Un dernier élément consiste dans le caractère moins professionnalisant des enseignements de ce master au regard d'autres, à l'instar de Finance et stratégie, Affaires publiques, Gestion des ressources humaines, marketing, Affaires européennes... Il s'agit donc de faire évoluer ou d'harmoniser le contenu de cette formation.

Thomas DIETRICH fait remarquer que les étudiants du premier cycle attendent peut-être du master Affaires internationales de leur ouvrir la porte de la diplomatie et des grandes organisations internationales. Sans doute sont-ils déçus du manque de débouchés qu'offrent ces institutions, à savoir à peine une part de 8 %.

James Mc CEARNEY demande quelle est la part d'étudiants français partis travailler à l'étranger et celle d'étudiants étrangers ayant trouvé un emploi à leur retour chez eux.

Tristan LE GUEN désirerait revenir sur la disparité entre les localisations géographiques des jeunes diplômés, notamment entre le master Affaires internationales où 47 % d'entre eux travaillent à l'étranger, et le master Stratégies territoriales et urbaines où seulement 4 % travaillent hors de France, et d'ailleurs en totalité en Europe. Il s'interroge sur les raisons d'une telle localisation en France des jeunes diplômés de ce master.

Jean-Baptiste NICOLAS indique que des données existent pour le master Management de la culture et des médias. Mais, la fiche correspondante n'a pas été réalisée, puisqu'il n'y aura pas de mise en ligne de ces chiffres. Toutefois, ces derniers seront communiqués prochainement.

Concernant le suivi des diplômés trois ou quatre ans après la fin de leurs études, aucune étude n'a été effectuée jusqu'à présent, mais le dispositif mis en place devrait permettre de recueillir des données au fil des années.

Par ailleurs, la catégorie « Autres » recouvre des situations extrêmement diverses, parfois pittoresques : peuvent être cités des congés sabbatiques, des diplômés partis faire le tour du monde en vélo, des congés maternité, l'entrée dans les ordres...

En outre, certes en 2006 le taux de chômage était de 0 % pour les jeunes diplômés journalistes, mais il est à noter que la création de France 24 a capté six jeunes diplômés par exemple. Même si les conditions de sortie sont meilleures que dans d'autres écoles, il faut demeurer prudent car la part de CDI demeure faible, de l'ordre de 42 %.

Au sujet du master Affaires internationales, il est certain qu'il y a un décalage entre les attentes des étudiants et la réalité des débouchés. Cependant, ce n'est pas faute d'avertir les étudiants sur les difficultés de sortie de master, notamment lors de l'entretien qui a lieu systématiquement à l'entrée. Lorsque l'on est Français, il est aujourd'hui extrêmement difficile d'entrer dans une organisation internationale. Cependant, même si l'entrée sur le marché du travail est plus difficile que le master Finance par exemple, ce master Affaires internationales demeure l'un des meilleurs masters en ce domaine : il jouit d'une grande visibilité à l'international, il est très bien identifié par les partenaires en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie. Ce master est traversé chaque année par 50 % d'élèves étrangers, avec des enseignements très sérieux. Il ne faut donc pas seulement regarder la réussite du master à l'aune des débouchés un an après l'obtention du diplôme, mais remettre en perspective les chemins de carrière, parfois paradoxaux au départ. Il faudra attendre encore deux ans pour mettre en évidence plus clairement la qualité de la formation.

La part d'élèves français issus de Sciences Po, qui travaillent à l'étranger pour leur premier poste, est de 20 %. Ce chiffre est considérable.

La localisation limitée à l'étranger du premier poste à l'issue du master Stratégies territoriales et urbaines ne signifie pas que ce master n'est pas ouvert à l'international. Le développement de débouchés à l'international prend du temps et le réseau des recruteurs internationaux pour ce master était nul au départ. Mais, les recruteurs tendent se diversifier, avec l'apparition de banques, d'organismes de promoteurs, *etc.*, mais aussi avec une ouverture croissante sur de nouveaux pays, au travers de l'implantation de grandes entreprises françaises à l'étranger, notamment dans les grandes métropoles. Cependant, la spécificité des masters fait également que la projection à l'international est nécessairement différenciée, à l'instar de la distance qui sépare les Affaires publiques et le Droit économique par exemple.

Frédéric PUIGSERVER estime innovant de faire appel à un organisme d'études, particulièrement dans une projection à moyen terme. Néanmoins, d'un point de vue méthodologique, traditionnellement ces données proviennent des associations d'anciens élèves. C'est le cas par exemple de l'association des anciens élèves de Sciences Po à Grenoble, qui publie chaque année une brochure où figurent les débouchés professionnels par filière, par année, *etc.* Frédéric Puigserver demande donc s'il est prévu de croiser les données de TNS-Sofres avec celles dont dispose l'association des anciens élèves de Sciences Po.

Jean-Baptiste NICOLAS souligne que l'étude TNS-Sofres concerne les jeunes diplômés, à leur sortie de l'école et jusqu'à quatre ans ensuite, et non des trajectoires plus longues. Au contraire, l'association des anciens élèves dispose d'une base de données formidable sur le long terme, mais paradoxalement moins développée sur la période récente. En quittant Sciences Po, les jeunes diplômés n'adhèrent pas nécessairement dans l'immédiat à l'association des anciens, mais s'y intéressent plusieurs années après. Jean-Baptiste Nicolas fait valoir que l'indépendance de TNS-Sofres donnera du poids à la communication de Sciences Po. Mais, il faudra aussi qu'un jour, les données collectées alimentent la base de l'association des anciens élèves.

Frédéric PUIGSERVER note qu'il s'agira aussi de vérifier que le raccordement des données se réalise correctement.

V. INTEGRATION DE SCIENCES PO CONSEIL A LA CONFEDERATION NATIONALE DES JEUNES ENTREPRISES (CNJE)

a) Exposé

Claire SAN FILIPPO présente Sciences Po Conseil, avant d'exposer les modalités de l'intégration de ce dernier à la Confédération Nationale des Jeunes Entreprises (CNJE).

Sciences Po Conseil est une association loi 1901 à but pédagogique, qui existe depuis 1997 et qui constitue une association permanente de Sciences Po depuis 2001. Le cœur de l'activité est la réalisation de missions de conseil pour des entreprises, mais aussi pour des institutions publiques et des organismes à but non lucratif. L'association est gérée et animée par douze étudiants et recrute pour ses diverses missions des étudiants de Sciences Po qui font ainsi l'expérience d'une mise en application professionnalisante de leurs connaissances.

L'adhésion à la CNJE est le résultat d'efforts engagés depuis deux ans, tant pour accroître le chiffre d'affaires annuel que la professionnalisation. En 2006-2007, le chiffre d'affaires était ainsi de 58 000 euros pour la réalisation de onze missions, tandis qu'en 2007-2008, le chiffre d'affaires est passé à 96 000 euros correspondant à douze missions. Pour le début de l'exercice 2008-2009, sept missions ont déjà été réalisées, pour un chiffre d'affaires de 17 200 euros. Les chiffres dénotent d'un essor, d'une dynamique de l'association, qui sont le résultat d'une structuration et d'une professionnalisation de l'équipe. Cette structuration s'est réalisée au travers de la définition de quatre pôles de compétences :

- la finance ;
- le marketing et la communication ;
- le service public, qui constitue un pôle différenciant, spécifique à Sciences Po Conseil, au regard des autres junior entreprises ;
- le développement durable, en adéquation avec les enjeux économiques et sociaux actuels.

Les douze membres de l'équipe se répartissent entre quatre personnes pour la finance, quatre pour le service public, deux pour le marketing et la communication, deux pour le développement durable. A l'instar de nombreuses organisations étudiantes, le bureau est constitué d'un Président, d'un Vice-président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire général. Il est encadré par un Conseil d'administration qui comporte tous les membres. En début de semestre, sept nouveaux étudiants ont été recrutés *via* des campagnes dans les amphithéâtres et la lettre d'information internet, afin que le recrutement soit à la fois le plus large possible et transparent. Des entretiens ont eu lieu pendant deux jours à la rentrée pour sélectionner les candidats retenus. Les étudiants finalement recrutés ont reçu une formation et tous les nouveaux membres travaillent déjà sur différentes missions. L'association tente d'être active et efficace, à la fois vis-à-vis des clients potentiels et en interne.

L'adhésion à la CNJE couronne cette démarche de professionnalisation. La CNJE est une association loi 1901 créée en 1969, qui rassemble d'anciens membres de junior entreprises, et qui est dotée de trois objectifs :

- promouvoir et défendre la marque « Junior entreprise », qui est un label déposé ;
- former les membres de ses structures ;
- animer le mouvement.

L'adhésion conférera à Sciences Po Conseil deux nouveaux avantages. D'une part, l'obtention du label « CNJE » permettra de gagner en visibilité sur différents plans : il était étonnant que Sciences Po ne soit pas encore doté d'une junior entreprise, à l'instar des grandes écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs : le manque est ainsi rattrapé. De plus, la visibilité s'accroît pour les clients de l'association, puisque la CNJE est un mouvement reconnu au niveau tant national qu'international. L'adhésion à la CNJE permettra d'être référencé sur leur site, et de profiter de leur réseau et de leurs partenaires. D'autre part, il y a une opportunité pour Sciences Po Conseil de bénéficier du contenu de la CNJE : l'accès à un vaste réseau permet notamment de partager des expériences avec des juniors entreprises qui ont déjà été confrontées dans le passé à certaines difficultés similaires à Sciences Po Conseil. L'aide peut ainsi prendre une forme juridique, permettre de régler une question de trésorerie, *etc.* La CNJE est également une porte vers des formations, souvent organisées avec les partenaires de la Confédération, à savoir KPMG, Microsoft et la BNP.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER estime cette adhésion bienvenue si elle permet d'améliorer la visibilité de l'association, ainsi que ses méthodes de travail. Il s'interroge sur l'éventuel changement de la dénomination « Sciences Po Conseil ».

Julien PALOMO confirme que la décision a eu lieu et que ne demeure que la question du nouveau logo.

Claire SAN FILIPPO précise que la nouvelle dénomination sera « Junior Consulting ».

Julien PALOMO remarque que, à l'instar des trois autres associations de Sciences Po, l'association pourra directement accoler « Sciences Po » à sa dénomination.

Max BOUCHET demande quels sont les critères d'adhésion à la CNJE.

Claire SAN FILIPPO note que ces critères sont relativement nombreux. Différents labels permettent d'adhérer à la CNJE. Sciences Po Conseil dispose de celui de « Pépinière junior entreprise », qui est octroyé aux associations déjà existantes. Il faut être une association gérée et animée par les étudiants, qui a pour objet de fournir à des étudiants des moyens de formation pratiques complémentaires à leurs compétences pédagogiques. Il faut être une association de loi 1901, n'avoir aucune activité de vente ou d'aide à la vente, se conformer aux statuts, au règlement et à la charte déontologique de la CNJE, avoir des comptes clôturés annuellement par un expert comptable, justifier d'au moins un an d'activité, avoir une comptabilité claire et mise à jour, justifier de toutes les déclarations nécessaires (impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage...). Au terme d'une procédure de deux ans, un audit d'une journée a eu lieu, avec une personne de la CNJE qui est venue dans les locaux et qui a vérifié tous les dossiers. Le label octroyé de « Pépinière junior entreprise » devrait permettre à l'association de devenir une junior entreprise dans deux

ans. Il faudra que l'association respecte bien entendu la charte de la CNJE, mais aussi qu'elle passe une visite qualité, qu'elle participe à deux congrès nationaux, et qu'elle envoie des rapports d'activité semestriels.

Max BOUCHET demande quels sont les moyens dont dispose l'association pour obtenir des missions.

Claire SAN FILIPPO lui répond que souvent l'association est directement sollicitée et rédige alors une proposition commerciale, qui énonce notamment les objectifs, la méthodologie et les processus employés pour résoudre la demande du client potentiel, avec un budget et un échéancier. Une seconde méthode est la prospection, activité très développée en ce moment.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2008

Vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric PUIGSERVER rappelle que lors de la dernière commission paritaire avait été émise l'idée selon laquelle une séance de la commission paritaire pourrait avoir lieu dans un site délocalisé du campus. Il s'agirait de marquer la considération particulière de la commission pour les sites délocalisés et les questions spécifiques qu'ils posent. Cette séance pourrait se prolonger par l'organisation plus large d'un séminaire d'une journée, pour rencontrer les membres de la direction sur place, mais aussi les élèves et les associations. Dans cette perspective, Laurent Bigorgne avait favorablement accueilli cette proposition et avait demandé au Président de la commission paritaire de formaliser cette demande, ce qui est maintenant le cas. La Direction de Sciences Po a donc été saisie et la réponse est en attente de sa part. Il faudra organiser les modalités pratiques du déplacement.

Eve ROBERT remarque qu'elle s'est permis de discuter de cette question avec les étudiants, afin que la procédure effective de décision soit assez rapide et qu'un consensus se dégage quant au lieu. Pour l'instant, c'est le site de Poitiers qui apparaît en lumière. Aucun élu ne s'est rendu sur ce site depuis longtemps. Au niveau de la date, il serait préférable que ce soit hors des périodes de galop, après les vacances de Pâques, autour du 10 mai. Plutôt qu'une simple session, les étudiants interrogés préféreraient des débats prolongés, notamment quant à la question des sites délocalisés en général, et du site de Poitiers en particulier. Par ailleurs, il serait peut-être opportun d'ouvrir cette journée aux élus du Conseil de direction qui le souhaiteraient, voire aux représentants syndicaux. (*inaudible*)

Tristan LE GUEN voudrait connaître la fréquence des réunions sur site, savoir si un calendrier à terme pourrait être élaboré ou si les réunions doivent être décidées lorsque le besoin s'en fait sentir.

Frédéric PUIGSERVER répond que l'idée de la rencontre sur un site a relevé plus au départ d'une initiative ponctuelle. Il n'y a pas eu l'idée de commission paritaire tournante entre les différents sites. Pour des questions pratiques, il est difficile d'envisager de nombreuses réunions sur site. Frédéric PUIGSERVER juge que si ce projet pouvait être mené à son terme avant la fin du semestre, avec l'aide de la Direction de Sciences Po, le succès serait sans doute déjà considérable.

Tristan LE GUEN demande si cette réunion sur site remplacerait ou non la commission paritaire du mois de mai.

Selon Frédéric PUIGSERVER, cette question devra être traitée avec la Direction de Sciences Po. L'idée est de tenir une réunion sur un site délocalisé, mais il serait dommage de procéder juste à une réunion interne. Si pour des questions pratiques il est impossible de coupler le temps de la réunion et celui de la rencontre, il sera possible de maintenir la réunion de mai à Paris.

Tristan LE GUEN s'interroge sur les modalités de choix des thèmes de débats, de l'organisation des interventions, *etc.*

Eve ROBERT précise que les discussions n'ont pas pour l'instant portées sur la question de l'organisation, mais bien plutôt sur l'opportunité ou non de tenir une telle rencontre. Plusieurs idées de problématiques sont parvenues. Mais, il faudra se pencher sur cette question plus avant.

Frédéric PUIGSERVER précise qu'une copie du courrier sera envoyée à chaque membre de la commission. Cette lettre contiendra les modalités concrètes de la tenue de la réunion, mais aussi de la rencontre avec le corps enseignant, les élèves et les associations. La réaction de la Direction de Sciences Po permettra de clarifier la question.

Eve ROBERT a une question concernant les inscriptions pédagogiques aux masters. Les changements au sein du master Affaires publiques ont surpris. Elle souhaiterait pouvoir en discuter au sein d'un groupe de travail.

Jean-Baptiste NICOLAS lui répond qu'il est effectivement possible d'en débattre en groupe de travail. Il s'agit avant tout de structurer les enseignements électifs qui existent déjà dans le master Affaires publiques, sur une base de Droit public, de finances publiques, de gestion, de tronc commun, de langues vivantes. S'y grefferont quatre heures d'enseignement de spécialisation, soit sur les collectivités locales, soit sur la santé et la protection sociale, soit sur la culture et les établissements publics culturels, soit sur l'énergie. Il ne s'agit pas d'une révolution : les élèves qui le souhaitent peuvent demeurer dans le cursus général, sans choisir de typer leurs enseignements. Rien n'est définitif, dans la mesure où de simples maquettes ont été élaborées, et une consultation des élèves a eu lieu afin d'évaluer la demande pour ce type de formation. Ainsi, Jean-Baptiste Nicolas a constaté que la demande n'était pas massive, mais qu'elle existait. Il est prêt à en discuter en groupe de travail de commission paritaire. Par ailleurs, ces modifications s'inscrivent dans le cadre d'un engagement pris relativement à l'héritage du master Management de la culture et des médias.

Frédéric PUIGSERVER se pose la question de savoir si dorénavant l'ensemble des documents envoyés aux membres de la commission paritaire ne le seront que sous forme électronique ou si au contraire les envois irréguliers, sinon chaotiques, de ces dernières semaines, se poursuivront.

Jean-Baptiste NICOLAS interroge la commission quant à savoir quel est le *medium* le plus commode.

De manière consensuelle, il est décidé que la forme du dossier papier est la plus commode.

La prochaine séance est fixée au lundi 19 mai 2008 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 20 heures.